

# Quelques données et réflexions sur la Pêche

mercredi 24 février 2010 / Trait d'Union-Houat

---



Ce n'est pas un hasard si le premier article consacré à la Pêche à Houat sur le site [Trait d'Union-Houat](#) a suivi d'assez près la naissance du site. La raison en est tout simplement l'importance qu'a l'activité sur l'île, et dont [Trait d'Union-Houat](#) veut être un écho. Dans l'article en question, Jo Le Hyaric écrivait :

« Les pêcheurs doivent savoir qu'ils sont essentiels dans notre vie, qu'ils sont notre langage, osons le mot notre culture, »

et c'est bien d'une culture dont bénéficient tous ceux qui ont un contact avec l'île.

En ce début d'année 2010, alors que la Municipalité de Houat vient de créer un comité de pilotage pour aborder la phase de réalisation du projet de la Maison de Pêcheurs, le moment semble opportun pour mettre sur le site quelques données générales sur

la Pêche, venant compléter l'article "[Où en est la Pêche à Houat ?](#)". Il est espéré que ce qui suit aidera à situer l'activité locale dans son contexte général.

Cet article a été fortement segmenté, pour faciliter sa lecture. Des données chiffrées sont fournies, mais la réalité ne saurait être résumée par ces quelques chiffres et plus généralement par une approche uniquement économique.

## 1. Consommation et production nationales

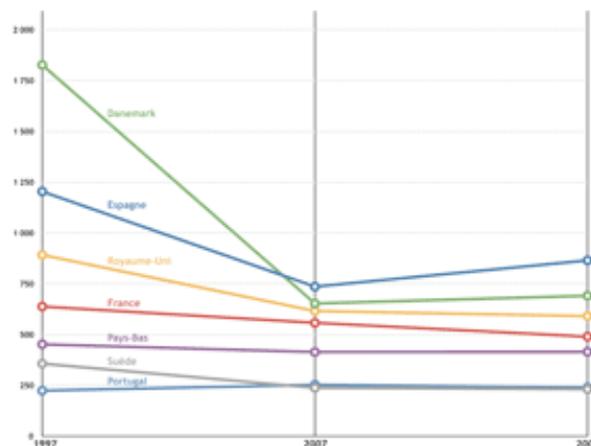
Les données sur la consommation des produits de la mer en France mettent en évidence que, **de façon très marquée, la "production" intérieure ne satisfait pas la demande**. En effet, la consommation française est actuellement, en moyenne, d'environ 35 kg (équivalent poids vif) par personne et par an, correspondant à une consommation annuelle pour le pays d'environ 2,2 millions de tonnes. Or [\[1\]](#), la "récolte" en France (avec départements d'outre-mer) en 2007 n'était que de 727 000 tonnes pour l'ensemble des produits de la mer (poissons, crustacés, mollusques...). Les chiffres sont encore plus éloquentes lorsqu'on regarde les masses monétaires correspondantes :

- ▶ le chiffre d'affaires des pêches maritimes pour la France (DOM inclus) pour l'ensemble des produits de la mer était d'environ 1,7 milliard d'euros en 2007 ;
- ▶ une grande partie de ces produits était exportée, puisque le montant des exportations françaises de ces produits était de 1,4 milliard d'euros (donnée pour 2008) ;
- ▶ le montant des **importations** françaises des produits de la mer, fait apparaître l'importance du déséquilibre : 4,0 milliards d'euros (donnée pour 2008). A titre d'exemple : saumon de Norvège, rouget du Sénégal, supion de l'Océan indien.

## 2. La production dans l'Union Européenne (UE)

Lorsque l'Europe est née (traité de Rome, 1957), la France était dans une "Europe des six". Aujourd'hui, l'Union Européenne (UE) comporte 27 états membres. L'entrée successive, en 1973 du Royaume Uni, de l'Irlande et du Danemark, en 1981 de la Grèce, en 1986 de l'Espagne et du Portugal, les conséquences de la chute du mur de Berlin (1989) et par ailleurs les politiques menées au niveau de l'Europe pour la Pêche, toutes ces réalités ont eu de fortes répercussions sur l'activité nationale et locale.

	1997	2007	2008
<b>Les 27 pays de l'UE 2007</b>	<b>7525</b>	<b>5136</b>	
Espagne	1204	736	865
Danemark	1827	653	691
Royaume-Uni	892	616	591
France	638	558	490
Pays-Bas	452	414	415
Suède	357	238	231
Portugal	224	253	240



Le tableau suivant [2] donne les captures (poids vif, en milliers de tonnes) pour les 27 pays composant l'Union Européenne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, et pour les sept pays capturant les plus forts tonnages (la France est au quatrième rang).

	1997	2007	2008
Norvège	2549	2378	2436
Islande	2002	1421	1306
Turquie	508	632	

Le tableau qui suit [2] fournit ces captures pour trois pays non situés dans l'UE, mais proches géographiquement, et ayant des captures élevées (la capture totale de ces trois pays égale les 3/4 de la capture de l'UE).

### 3. La mondialisation



En 2006, la production mondiale de poissons, mollusques et crustacés était de 144 Millions de tonnes (Mt), dont 92 provenant de la pêche et 52 de l'aquaculture. 110 Mt étaient destinés à la consommation humaine, soit environ en moyenne 17 kg par personne [3].

Depuis le début des années 1990, le développement du commerce et des communications (téléphonie mobile et internet) ont favorisé la circulation des marchandises à l'échelle de la planète et l'on parle désormais de la Terre comme d'un "village global". Dans ce contexte, on ne peut ignorer la réapparition, dans les échanges internationaux, de la Chine, et l'apparition de l'Inde. Par ailleurs, le modèle de développement économique qui s'est mis en place à partir du 19<sup>e</sup> siècle en Europe et en Amérique, tend aujourd'hui à s'étendre à la planète, avec de fortes disparités. Ce processus s'accompagne de l'existence, ou du risque d'apparition à courte échéance, de problèmes majeurs, eux aussi à cette échelle planétaire,

en particulier, problèmes de l'alimentation, du réchauffement climatique, de l'accès à l'eau, de l'énergie, de l'épuisement de certaines ressources naturelles. Sans oublier actuellement une crise économique, accompagnant une crise financière qui, commencée dès 2007 [4], s'est amplifiée en Septembre 2008.

## 4. Mise en place d'une "PCP" dans l'UE

La politique suivie par l'Union européenne à propos de la Pêche traduit l'évolution de la composition de l'Union et l'évolution du contexte général. S'il apparaît des règles communes dès 1970, la **Politique Commune de la Pêche (PCP)** est apparue en 1983. Dans les premières années, afin de permettre au consommateur un approvisionnement à bas prix, l'UE a aidé à la modernisation de la flotte de pêche, pour favoriser l'augmentation des rendements ; cela a conduit à une surpêche. Face à la diminution de la ressource, l'UE a ensuite pris différentes mesures pour, au contraire, réduire les captures, en particulier mesures pour une réduction de la flotte, mise en place et renforcement d'une politique de quota.

## 5. Au-delà des chiffres, une activité humaine



Les quelques données chiffrées précédentes permettent, certes, d'avoir une idée de certaines contraintes économiques. Mais un aperçu, même sommaire, donnerait une idée fautive de la situation s'il se limitait à des données macroéconomiques. Quelques précisions inspirées d'une étude non circonscrite à une stricte vision économique, faite par une anthropologue, Geneviève Delbos, devraient aider à éviter cet écueil. L'étude date de 1995, mais les aspects qualitatifs éclairent bien l'évolution ayant amené à la situation présente. Le lecteur qui la consultera y trouvera d'ailleurs un examen assez précis de l'évolution de la Pêche à Houat jusqu'en 1994.

G. Delbos souligne que la Pêche en Bretagne est une activité complexe, qui a connu des évolutions successives dans le passé, mais que celle induite au sein de l'UE dans la période en question est d'une nature particulière, à la fois par l'*ampleur* et par la *rapidité* des mutations. Elle touche tous les secteurs ("Commerce", "grande pêche", "petite pêche", cultures marines). G. Delbos distingue parmi les facteurs essentiels de la crise :

- ▶ la redistribution des productions dans un "pot commun" à l'échelle de l'union,
- ▶ la place hégémonique, en France, de la grande distribution,
- ▶ la place croissante de la transformation, et sa connexion de plus en plus étroite avec la distribution, avec comme conséquence la quasi-élimination des producteurs (les pêcheurs) des lieux de négociation et des centres de décision. Un effet de ces remodelages a été la rétrogradation du pêcheur redéfini comme un simple fournisseur de "matière première anonyme", expression servant à désigner le poisson dans l'un des Plans d'Orientation Pluriannuels (POP) de l'UE, pour la Pêche. Cette évolution a été accompagnée d'un discours destiné à faire accepter les changements comme imposés par la "loi du marché" et par des préoccupations de "rationalisation" (soit-disant "archaïsme" du milieu, nécessité de sa modernisation, restructuration du secteur). G. Delbos suggère qu'une politique en principe menée au nom de l'intérêt général peut fort bien agir, en fait, en faveur de certains intérêts particuliers (ici la grande distribution), si ceux-ci sont plus proches des lieux de décision. G. Delbos insiste dès le départ de son étude sur l'idée de la récurrence des crises dans le secteur de la Pêche en Bretagne, citant un propos écrit en 1804 : "la grave crise qui frappe irrémédiablement la pêche bretonne, si florissante avant la Révolution, avec ses 2 000 bateaux ". Dans cette analyse de 1995, G. Delbos considère que "la question de « l'épuisement de la ressource »", bien que médiatiquement dramatisée, ne nous semble pas devoir être retenue comme un facteur essentiel de la crise."

## 6. Evolutions récentes et perspectives

Lors de la révision de la PCP effectuée en 2002, l'UE a mis fortement l'accent sur la **préservation des ressources**, et c'est désormais une préoccupation majeure. Aujourd'hui, le risque de

disparition des espèces marines est également fortement évoqué dans les médias, parfois d'ailleurs sans nuances, les pêcheurs étant alors présentés comme des destructeurs des espèces maritimes, alors que leur action sur le milieu dépend fortement de la technique de pêche. Il faut noter ici que dès 2002 [5], le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne a indiqué, dans un document, que les pêcheurs sont d'accord sur les objectifs définis par l'UE pour une pêche durable, mais trouvent inacceptables les moyens envisagés pour y parvenir, estimant que la Politique Commune de la Pêche a une vision restrictive de la préservation de l'environnement qui ne tient pas compte des conditions de travail des professionnels. La dernière partie du document de 2002 proposait des perspectives d'avenir pour la pêche bretonne, comme par exemple impliquer les acteurs locaux dans la préservation des ressources afin de garantir des emplois stables.

La politique prévue actuellement au niveau *national*, compte tenu des contraintes évoquées plus haut, a été actualisée récemment (juillet 2009) dans le cadre du "Grenelle de la mer", et matérialisée dans un "Livre bleu". Lorsqu'on le consulte, il est bon de connaître l'existence d'une Convention des droits de la mer, mise en place dans le cadre de l'ONU en décembre 1982 (accord de Montego Bay), et entrée en vigueur le 16/11/1994 (après ratification par 60 pays ; le 1/1/2010, il y en avait 160, les USA ne l'ayant pas ratifiée). La Partie V de cette convention autorise chaque état ayant accès au littoral à créer au-delà de la zone dite "mer territoriale" (de largeur 12 milles nautiques), une zone maritime où il exerce des droits souverains sur le plan économique, appelée **Zone Economique Exclusive (ZEE)**. Cette zone s'étend sur une bande de largeur 200 milles nautiques (370 km) au maximum (bande de mer territoriale incluse). Une règle de fonctionnement importante de l'Union Européenne pour la Pêche est le principe de la liberté d'accès aux eaux de l'ensemble des ZEE des états de l'UE (eaux communautaires). En revanche, la Norvège par exemple, qui ne fait pas partie de l'UE, a négocié des accords pour pouvoir pêcher dans les eaux communautaires. Bien entendu, l'économie des ZEE ne se limite pas à la Pêche (penser, par exemple, au pétrole, aux minéraux). Du fait de sa géographie et de son passé, la superficie de la ZEE de la France est très élevée (11 millions de km<sup>2</sup>, mer territoriale incluse), la seconde au monde, avec à peine 0,3 million de km<sup>2</sup> de moins que les USA.



Le *Livre Bleu du Grenelle de la Mer* insiste sur l'idée que, du fait de l'étendue de sa ZEE, la France a des responsabilités vis-à-vis du milieu marin, et doit se donner les moyens pour rester "une grande nation maritime". Sont explicitées des mesures pour notamment "disposer d'une marine marchande forte et de qualité, de ports attractifs et de chantiers navals innovants et compétitifs", pour "valoriser et rendre attractifs les métiers de la mer" pour faire face en particulier, dans le cas de la Pêche, au "défi de l'image dégradée des métiers et de la crise des vocations". Peu après le Grenelle de la

Mer, les Assises de la Pêche ont débuté à Paris début octobre 2009. Le Commissaire européen à la pêche et aux affaires maritimes, Joe Borg, invité, y a notamment déclaré que, parmi les "objectifs" (de l'UE et de la PCP), figurent "la prospérité de nos pêcheurs et la viabilité de nos communautés côtières". Ce propos est sans doute en partie convenu, mais il faut peut-être y voir aussi le début d'une prise de conscience des limites d'une gestion strictement économique des relations communautaires. Mieux vaut tard que jamais, car, par exemple, lors des **Assises de la Pêche maritime** en Bretagne (Quimper, 6 novembre 2009), le Comité régional des Pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne, fait le constat suivant :

- ▶ *"L'approche sociale et humaine a toujours été la grande absente de la PCP.*
  - ▶ *Cette omission volontaire contribue à rendre la PCP moins efficace, plus injuste et introduit des déséquilibres économiques entre les flottilles européennes de pêche."*
- et demande l'instauration d'un volet social dans la PCP. Elle précise en outre que : "La filière pêche bretonne n'entend pas par volet social une politique qui consisterait à accompagner financièrement la reconversion des marins et du personnel à terre vers d'autres filières professionnelles. Au contraire, comme un certain nombre de collectivités et notamment les régions littorales, elle demande à ce que la PCP permette :*

- ▶ *d'améliorer l'environnement social des professionnels pour augmenter l'attractivité des métiers de la filière.*
- ▶ *d'encourager les bonnes pratiques de pêche et les formations aux compétences autres que celles de pêche proprement dites et qui sont devenues indispensables aux entrepreneurs et à leurs salariés (sécurité, valorisation des produits, management et gestion d'une entreprise, conditions de travail, économies d'énergie...).*
- ▶ *Et surtout de fixer des minima sociaux au niveau européen afin d'éviter les abus et déséquilibres déloyaux et manifestes.*

**Difficultés, attentes et espoirs du secteur Pêche en Bretagne sont présents, à petite échelle, à Houat.** Il faut ajouter que Houat et les îles voisines n'ont pas attendu la mondialisation pour s'organiser de façon à éviter une asphyxie consécutive à leur petite taille. L'**Association des Iles du Ponant (AIP)** qui regroupe 15 îles dont Houat, avec à ce jour 16000 habitants permanents, a été créée dès 1971. Et l'AIP elle-même a été, en 2001, l'un des membres fondateurs de la Fédération des Petites Iles Européennes ou **ESIN** (European Small Islands Federation).

Plusieurs initiatives ou manifestations récentes, où Houat et/ou la Pêche à Houat sont concernées, s'inscrivent dans ce contexte. Vient à l'esprit d'emblée la réunion à Houat, le 12 février dernier, de l'Assemblée générale 2010 de l'AIP. Mais il faut aussi signaler :

- ▶ le document intitulé "Manifeste pour les îles" (juillet 2009), adressé, à l'issue du Grenelle de la Mer, par le Maire de l'Île d'Yeu et vice président de l'AIP, au Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du développement durable et de la Mer,
- ▶ les réflexions sur la Pêche dans les petites îles européennes menées par l'ESIN, et le document intitulé "Déclaration des Pêcheries d'Arainn Mhor" (décembre 2009), signé notamment par la cogérante du GPAH [6].

## Références

[1] Données du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

[2] Données de l'Union européenne

[3] Données IFREMER (ne sont pas comptés les rejets de pêche et la pêche illégale).

[4] Daniel Cohen, La prospérité du vice, Albin Michel, septembre 2009.

[5] Une stratégie de pêche durable pour la Bretagne : positions dans la filière pêche bretonne dans le cadre de la réforme de la PCP (septembre 2002, 63 pages). Document publié avec le soutien de la Région Bretagne et des Conseils Généraux des quatre départements bretons.

[6] A) Ouest-France du 19 décembre 2009 : "Les pêcheurs de l'île soutiennent les pêcheurs irlandais" :

[http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale\\_-\\_56086-av1-20091219\\_actuLocale.Htm](http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale_-_56086-av1-20091219_actuLocale.Htm)

B) déclaration d'Arainn Mhor :

<http://icsf.net/icsf2006/uploads/resources/usefulDocs/docs/english/<1261131420789>Arainn Mhor Declaration FR.pdf>